

ROUBAIX

REDICTION : 23, rue Pavée. Tél. 8.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue de Bassin

UN DRAME MYSTERIEUX

UN HOMME A RECU UNE BALLE DE REVOLVER DANS LA TÊTE

Un drame encore enveloppé de mystère s'est déroulé dans la nuit de samedi à dimanche, dans le quartier de Fontenoy. Un homme a reçu dans la tête une balle de revolver qui, par miracle, ne l'a pas tué ; mais les informations contradictoires recueillies, à ce sujet n'avaient pas, encore permis, hier soir, de découvrir l'agresseur ni de préciser les circonstances dans lesquelles s'est déroulée la scène sangnante.

Hier matin, vers trois heures, M. Flament, commissaire de police de permanence, était informé par téléphone qu'un habitant de Tourcoing, nommé Gaston Roels, 42 ans, tourneur au calvra, demeurant rue des Cinq Voies, 221, avait été grièvement blessé à la figure alors qu'il se trouvait à Roubaix, place de Fontenoy.

CE QUE DIT LA VICTIME

Gaston Roels, interrogé par les agents de stéré délégués par M. Flament, a fait la déclaration suivante :
Il passait, dimanche soir, vers 9 h. 30, place de Fontenoy, lorsqu'il rencontra deux hommes parlant très vite et qui se bécotaient. Le tourneur voulut intervenir, mais ils s'enfuirent. Des deux individus, l'un prit à lui, lui porta un coup de tête dans le ventre et lui tira ensuite un coup de revolver à bout portant.

Pendant que le meurtrier prenait la fuite, Roels, la figure ensanglantée, se dirigea alors vers Tourcoing, soutenu par un passant, M. Victor Hillrop, frère de notre conseiller municipal. C'est au n° 223 de la rue des Cinq-Voies que le blessé se trouva.

LE QUATRIÈME CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION LITTÉRAIRE

L'Association littéraire du Nord, donnait hier sa quatrième conférence, au Conservatoire de Roubaix.

L'auditoire était à peu près aussi nombreux qu'aux précédentes séances et nous eûmes chaleureux à applaudir le conférencier, M. Camille Bédiguié.

L'émouvant critique musicale, parla avec éloquence de « Molière et la Musique » et se montra lui-même excellent musicien dans les quelques auditions qui agrémentèrent sa conférence.

Des scènes de « Femmes savantes », du « Misanthrope » et du « Tartuffe » furent interprétées ensuite avec un art rare par trois artistes de la Comédie Française particulièrement aimés, la charmante Huguette-Duffès, toutes roses et or, Mlle Debendy, dans la grâce plastique, et le charme vocal, et M. Detry, au jeu admirablement souple.

Le dernier a récité pour finir, le somptueux « Hommage à Molière » de Théodore de Benville.

Le rôle social de la Femme

Une intéressante conférence

Mme Brunschwig, dont nous avons annoncé la conférence, a parlé hier soir de l'évolution du rôle social de la femme, au cours de ces dernières années, et a souligné, avec un intérêt particulier, le rôle de la femme dans la vie sociale.

Elle a montré les droits excessifs de l'homme dans la communauté, particulièrement sur les enfants, et l'impuissance presque absolue de la mère.

En terminant, l'excellente conférencière a invité les auditrices à adhérer au Comité de Lille pour le suffrage des femmes, qui dirige actuellement Mme la générale La Chapelle, Mme Georges Lyon, Mme Grignon, Mme Diezgrange. Ces trois dernières assistaient à la séance. M. le docteur Duré, adjoint au Maire, était également présent.

À L'ÉPIPODROME

Les tournées de Car. Nard ont prêté d'émouvantes émotions à l'Épipodrome hier le dimanche 12 Février (matinée et soirée) la soirée donnée de MM. Bouquet et Armand. C'est une œuvre de bienfaisance à Paris avec un succès très vite et très mérité.

FANFARE DE « L'UNION MUSICALE »

Mardi, 8 courant, à 19 h. 30, répétition générale au siège, chez Jean Dalmille, rue de Flandre, 68.

SOCIÉTÉ DE GÉOLOGIE

La prochaine conférence aura lieu vendredi prochain.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES. — Jules Ledoux, rue Archimède, cour Lécuyer, 2; Miquela Bait, rue Espérance, cour Lécuyer, 2; André Ra, rue St Antoine, 34; Florimond Vanhessche, rue Tilleul, 179, cour Touneau, 1; S. moine Debrave, Rd Strasbourg, 6; Emile Vaeber, rue Invernand, 2; Berthe Pufanus, rue Nap, 84, c. DuJullie, 5; Edouard Puzet, rue Maréchal, 19; Jacques Bayart, rue Tourcoing, 9; Miquel Denove, rue Vigne, 51; Agnes Godard, rue Oran 11; Louis Gabriel, rue Jacquard, 120.

DECES. — Louis Lecuyer, 75 ans, rue Chanzy, 37; Jeanne Flatel, 2 ans, rue Pierre de Roubaix, 123; Marie Lamare, veuve Derycke, 81 ans, rue Pierre de Roubaix, 53; Henriette Ravenez, veuve Nicolas, 70 ans, rue Dammartin, 17; Louis Coqu, 61 ans, rue Hem, 51; Polette Grasse, épouse Lefebvre, 74 ans, rue des Ombres, 2; Yvonne Saut, 1 an, rue Longue-Haie, c. Gordinier, 12; Sophie Lou-art, 77 ans, rue Progrès, 2; J.-B. Delval, 64 ans, Bd Cambrai, c. Solosse, 11; Octavie Leroy, deux mois, rue Central, 31; c. Dully, 14; Julien Leroy, 47 ans, rue de l'Étoile, 3; Joseph Delpoir, 63 ans, rue Lacroix-Moussin, 2; Hubert Rémy, 69 ans, rue Wasquehal, 33, cour St Joseph, 2.

Consell d'Hygiène

Avec quoi doit-on se laver ?

La beauté et l'entretien de l'épiderme sont, depuis des siècles l'objet de recherches sans fin. Et pourtant, le secret de la beauté est dans l'emploi journalier du SUNLIGHT SAVON pour la toilette et pour le bain donne un résultat surprenant.

Mais surtout, méfiez-vous des imitations !

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel de Ville; Téléphone : 3.85

À la Chambre de Commerce

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 FÉVRIER

LES SERVICES POSTAUX. — La Chambre de Commerce, qui reçoit constamment les doléances de ses ressortissants à propos des déficiences de ses services postaux et télégraphiques, constate que ces irrégularités sont devenues de plus en plus graves.

Elle demande en conséquence :
1. L'ouverture d'un second guichet pour la réception des télégrammes, de façon à éviter l'encombrement et les indécisions.
2. L'augmentation du nombre des porteurs de dépêches afin d'assurer plus de régularité et plus de rapidité dans la remise des télégrammes à leur destinataire et d'éviter l'accumulation qui aboutit à des retards dans la remise dépassant parfois vingt-quatre heures.

3. Le rétablissement des poussettes qui permettaient autrefois la distribution rapide des colis encombrants.

LES FACTURES SOUS ENVELOPPES OUVERTES. — La Chambre de Commerce émet le vœu instamment que la faculté d'affranchir à quinze centimes les factures, sous bandes ou sur cartes soit étendue aux factures adressées sous enveloppes ouvertes.

L'ASSOCIATION COLONNIÈRE COLONIALE. — Sur un rapport très documenté de M. Charles Filpo, la Chambre de Commerce décide d'encourager, au moyen d'un subside important les efforts des ressortissants de l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES. — Jules Ledoux, rue Archimède, cour Lécuyer, 2; Miquela Bait, rue Espérance, cour Lécuyer, 2; André Ra, rue St Antoine, 34; Florimond Vanhessche, rue Tilleul, 179, cour Touneau, 1; S. moine Debrave, Rd Strasbourg, 6; Emile Vaeber, rue Invernand, 2; Berthe Pufanus, rue Nap, 84, c. DuJullie, 5; Edouard Puzet, rue Maréchal, 19; Jacques Bayart, rue Tourcoing, 9; Miquel Denove, rue Vigne, 51; Agnes Godard, rue Oran 11; Louis Gabriel, rue Jacquard, 120.

DECES. — Louis Lecuyer, 75 ans, rue Chanzy, 37; Jeanne Flatel, 2 ans, rue Pierre de Roubaix, 123; Marie Lamare, veuve Derycke, 81 ans, rue Pierre de Roubaix, 53; Henriette Ravenez, veuve Nicolas, 70 ans, rue Dammartin, 17; Louis Coqu, 61 ans, rue Hem, 51; Polette Grasse, épouse Lefebvre, 74 ans, rue des Ombres, 2; Yvonne Saut, 1 an, rue Longue-Haie, c. Gordinier, 12; Sophie Lou-art, 77 ans, rue Progrès, 2; J.-B. Delval, 64 ans, Bd Cambrai, c. Solosse, 11; Octavie Leroy, deux mois, rue Central, 31; c. Dully, 14; Julien Leroy, 47 ans, rue de l'Étoile, 3; Joseph Delpoir, 63 ans, rue Lacroix-Moussin, 2; Hubert Rémy, 69 ans, rue Wasquehal, 33, cour St Joseph, 2.

Consell d'Hygiène

Avec quoi doit-on se laver ?

La beauté et l'entretien de l'épiderme sont, depuis des siècles l'objet de recherches sans fin. Et pourtant, le secret de la beauté est dans l'emploi journalier du SUNLIGHT SAVON pour la toilette et pour le bain donne un résultat surprenant.

Mais surtout, méfiez-vous des imitations !

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel de Ville; Téléphone : 3.85

À la Chambre de Commerce

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 FÉVRIER

LES SERVICES POSTAUX. — La Chambre de Commerce, qui reçoit constamment les doléances de ses ressortissants à propos des déficiences de ses services postaux et télégraphiques, constate que ces irrégularités sont devenues de plus en plus graves.

Elle demande en conséquence :
1. L'ouverture d'un second guichet pour la réception des télégrammes, de façon à éviter l'encombrement et les indécisions.
2. L'augmentation du nombre des porteurs de dépêches afin d'assurer plus de régularité et plus de rapidité dans la remise des télégrammes à leur destinataire et d'éviter l'accumulation qui aboutit à des retards dans la remise dépassant parfois vingt-quatre heures.

3. Le rétablissement des poussettes qui permettaient autrefois la distribution rapide des colis encombrants.

LES FACTURES SOUS ENVELOPPES OUVERTES. — La Chambre de Commerce émet le vœu instamment que la faculté d'affranchir à quinze centimes les factures, sous bandes ou sur cartes soit étendue aux factures adressées sous enveloppes ouvertes.

L'ASSOCIATION COLONNIÈRE COLONIALE. — Sur un rapport très documenté de M. Charles Filpo, la Chambre de Commerce décide d'encourager, au moyen d'un subside important les efforts des ressortissants de l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES. — Jules Ledoux, rue Archimède, cour Lécuyer, 2; Miquela Bait, rue Espérance, cour Lécuyer, 2; André Ra, rue St Antoine, 34; Florimond Vanhessche, rue Tilleul, 179, cour Touneau, 1; S. moine Debrave, Rd Strasbourg, 6; Emile Vaeber, rue Invernand, 2; Berthe Pufanus, rue Nap, 84, c. DuJullie, 5; Edouard Puzet, rue Maréchal, 19; Jacques Bayart, rue Tourcoing, 9; Miquel Denove, rue Vigne, 51; Agnes Godard, rue Oran 11; Louis Gabriel, rue Jacquard, 120.

DECES. — Louis Lecuyer, 75 ans, rue Chanzy, 37; Jeanne Flatel, 2 ans, rue Pierre de Roubaix, 123; Marie Lamare, veuve Derycke, 81 ans, rue Pierre de Roubaix, 53; Henriette Ravenez, veuve Nicolas, 70 ans, rue Dammartin, 17; Louis Coqu, 61 ans, rue Hem, 51; Polette Grasse, épouse Lefebvre, 74 ans, rue des Ombres, 2; Yvonne Saut, 1 an, rue Longue-Haie, c. Gordinier, 12; Sophie Lou-art, 77 ans, rue Progrès, 2; J.-B. Delval, 64 ans, Bd Cambrai, c. Solosse, 11; Octavie Leroy, deux mois, rue Central, 31; c. Dully, 14; Julien Leroy, 47 ans, rue de l'Étoile, 3; Joseph Delpoir, 63 ans, rue Lacroix-Moussin, 2; Hubert Rémy, 69 ans, rue Wasquehal, 33, cour St Joseph, 2.

Consell d'Hygiène

Avec quoi doit-on se laver ?

La beauté et l'entretien de l'épiderme sont, depuis des siècles l'objet de recherches sans fin. Et pourtant, le secret de la beauté est dans l'emploi journalier du SUNLIGHT SAVON pour la toilette et pour le bain donne un résultat surprenant.

Mais surtout, méfiez-vous des imitations !

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel de Ville; Téléphone : 3.85

À la Chambre de Commerce

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 FÉVRIER

LES SERVICES POSTAUX. — La Chambre de Commerce, qui reçoit constamment les doléances de ses ressortissants à propos des déficiences de ses services postaux et télégraphiques, constate que ces irrégularités sont devenues de plus en plus graves.

Elle demande en conséquence :
1. L'ouverture d'un second guichet pour la réception des télégrammes, de façon à éviter l'encombrement et les indécisions.
2. L'augmentation du nombre des porteurs de dépêches afin d'assurer plus de régularité et plus de rapidité dans la remise des télégrammes à leur destinataire et d'éviter l'accumulation qui aboutit à des retards dans la remise dépassant parfois vingt-quatre heures.

3. Le rétablissement des poussettes qui permettaient autrefois la distribution rapide des colis encombrants.

LES FACTURES SOUS ENVELOPPES OUVERTES. — La Chambre de Commerce émet le vœu instamment que la faculté d'affranchir à quinze centimes les factures, sous bandes ou sur cartes soit étendue aux factures adressées sous enveloppes ouvertes.

L'ASSOCIATION COLONNIÈRE COLONIALE. — Sur un rapport très documenté de M. Charles Filpo, la Chambre de Commerce décide d'encourager, au moyen d'un subside important les efforts des ressortissants de l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.

Les Fabricants de tapis font très judicieusement remarquer que le Gouvernement Américain ne peut justifier d'aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire inexistante, et ne cause aucun préjudice à l'industrie américaine, qui est très puissante dans cette branche.

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS. — La Chambre de Commerce approuve les observations exposées par l'Union des Fabricants de Tapis de France au sujet de la surveillance des droits de douane aux Etats-Unis.